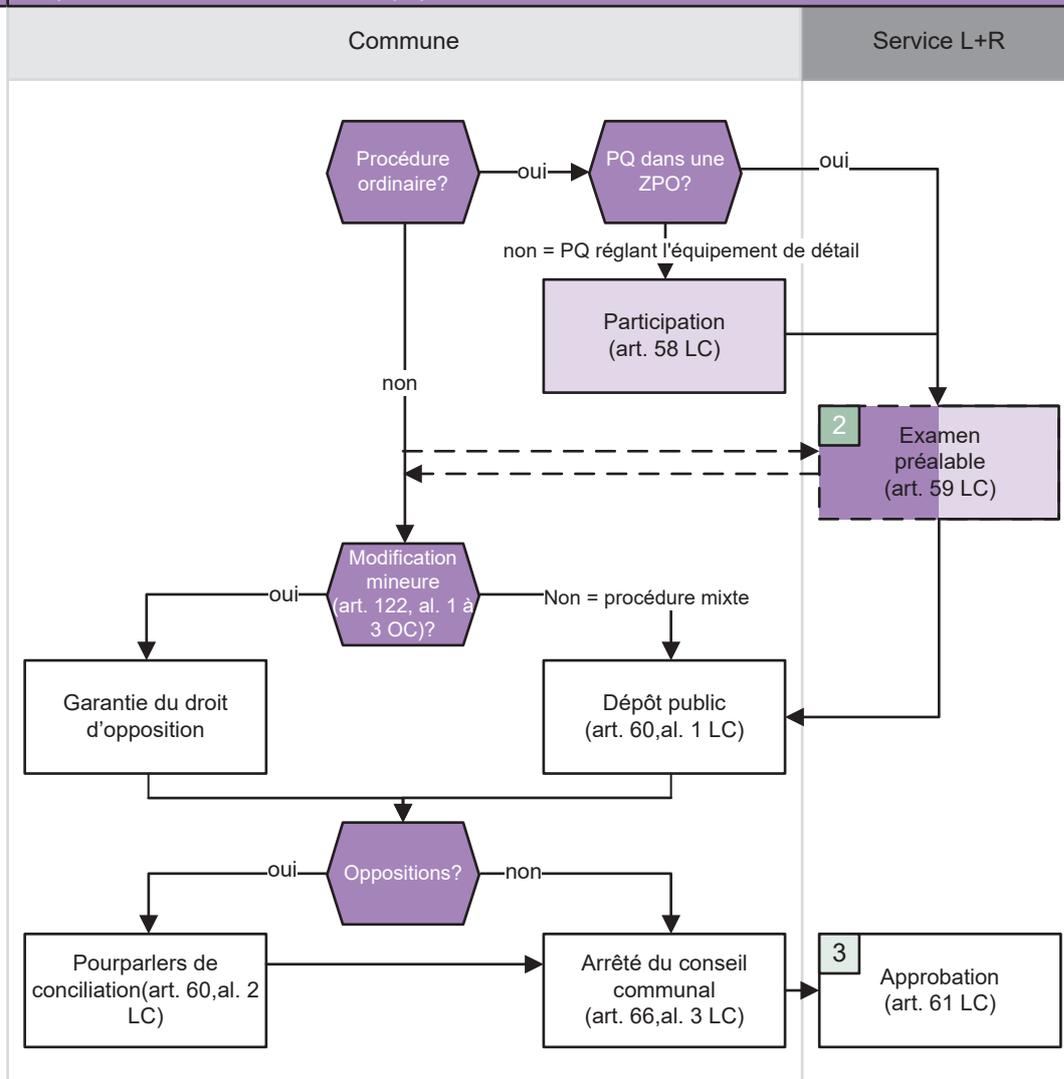


**C** Cas spéciaux: Plan de quartier concernant une zone à planification obligatoire / réglant uniquement les installations d'équipement de détail



- En procédure ordinaire seulement
- En procédure mixte seulement
- Étape facultative
- Étape facultative
- N° Procédure présentée séparément